

Les Cahiers des Dix



Jacques Largillier dit “le castor”, coureur des bois et “frère donné”

Raymond Douville, M.S.R.C.

Number 29, 1964

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1079825ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1079825ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Douville, R. (1964). Jacques Largillier dit “le castor”, coureur des bois et “frère donné”. *Les Cahiers des Dix*, (29), 47–69. <https://doi.org/10.7202/1079825ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Jacques Largillier dit “le castor”, coureur des bois et “frère donné”

Par RAYMOND DOUVILLE, M.S.R.C.

Le 23 février 1708, le Père Jacques Gravier, missionnaire jésuite au pays des Illinois, envoie à son supérieur des nouvelles de sa mission. Dès les premières lignes, il demande « un bon donné » pour remplacer « le pauvre Jacques, qui a reçu le viatique et l'extrême onction, et qui n'est plus qu'à charge, mais il est juste que nous le servions, après nous avoir si bien servis depuis tant d'années ».¹

Il s'agit ici de Jacques Largillier², qui fera le sujet de cet article. On ne peut blâmer la grande majorité des historiens d'avoir ignoré son nom, car seules les *Relations des Jésuites* le mentionnent à l'occasion. Infatigable coureur des bois, habile trafiquant de fourrures, puis humble « frère donné ». Ainsi vécut-il un demi-siècle en terre canadienne, et il dort son dernier sommeil au petit cimetière de Kaskaskia, aujourd'hui noyé dans le Mississipi mais qui était alors un vivant village d'aventuriers canadiens mariés pour la plupart à des Illinoises.

LE COUREUR DES BOIS

Déjà les premiers compagnons de Largillier avaient spontanément qualifié sa valeur en le surnommant « le Castor ». Il prend d'abord goût aux courses en forêt en compagnie d'un voyageur d'expérience : Adrien Jolliet. Après la mort de ce dernier, il s'associe à son frère Louis Jolliet pour l'expédition du Mississipi, puis s'attache au Père Marquette, qui mourra dans ses bras. Au hasard de ses courses, il rencontre Cavalier de la Salle, Greysolon Du Lhut, Nicolas Perrot, Lamothe-Cadillac, les Tonti, François de la Forest. Ceux-ci plus tard

1. Thwaites, *The Jesuit Relations*, LXVI, 124.

2. On a écrit son nom de diverses façons : Langelier, Largilliers, Argillier, Angillier, etc. Lui-même signait Largillier.

seront célèbres. Lui restera obscur. On ignore son endroit d'origine. Il est venu rejoindre en Nouvelle-France son oncle maternel, Raymond Paget dit Quercy, menuisier de profession, arrivé au pays avec sa famille depuis 1648 et qui s'est fixé à Québec, puis à Beaupré.³ Largillier, venu probablement avec la recrue d'émigrés de 1664, est dirigé vers le bourg du Cap-de-la-Madeleine, pépinière d'aventuriers, de chasseurs et de trafiquants de fourrures.

On rencontre pour la première fois son nom dans un acte du notaire Jacques de La Tousche, le 23 avril 1666, alors qu'il s'engage à Adrien Jolliet et à Denis Guyon pour « le voyage des Outaouais ». Ses compagnons de canot sont Laurent Philippe, François Colard dit Bataillon, Antoine Serré, Benoît Boucher⁴ et Jacques Maugras. Le contrat est passé au domicile d'Adrien Jolliet.⁵

Il semble qu'au retour de ce premier voyage, Largillier a l'intention de se fixer. Un acte du notaire Becquet, le 20 mars 1667, nous apprend qu'il se fit accorder par Jean Bourdon dans la seigneurie de Dombourg une concession de trois arpents de terre de front entre Robert Germain et Antoine Bisson. Peut-être y demeura-t-il quelque temps, mais la passion de l'aventure le reprend. Le 11 août 1669, il se dit habitant de cette seigneurie quand il fait acte de donation de ses biens à son cousin Guillaume Paget, « parce qu'il est prêt de partir pour faire le voyage des Outaouais et considérant les dangers de mort qu'il y a à faire un semblable voyage . . . et en cas que Dieu dispose de lui pendant le voyage et l'appelle à soi . . . » Il semble éprouver une crainte instinctive, inspirée sans doute des difficultés du précédent voyage. Mais il part quand même. On ne peut dire avec certitude quels sont les associés de Largillier à ce voyage de 1669, mais il est à peu près sûr qu'il fait partie de la fameuse expédition de Jolliet et de Péré envoyée par Talon à la recherche d'une mine de cuivre au-

3. Ce surnom de Quercy (aussi parfois orthographié "Carcy") a laissé croire que Raymond Paget était originaire de cette région du sud de la France, et Largillier également. Comme il s'est marié en France, on ne trouve dans aucun acte l'endroit d'origine de Paget non plus d'ailleurs que de Largillier. Nous croyons cependant que Raymond Paget venait de la Picardie et qu'il a emprunté son surnom au village de Quierzy (Aisne), dans la région immédiate de Laon, place natale du Père Marquette.

4. Fils aîné de François Boucher et de Florence Gareman. Il a 21 ans en 1666 (Rec.).

5. L'original de cet acte, qui n'est plus au greffe du notaire, figure au catalogue de la Société historique de Chicago (R.H.A.F., déc. 1950, p. 458).

delà du lac Ontario.⁶ Largillier est dans la région des Outaouais en 1670, chargé plus spécialement de s'occuper des affaires d'Adrien Jolliet, décédé inopinément en décembre de l'année précédente et qui était son associé. Un acte du notaire Becquet en date du 26 août 1672 nous apprend qu'étant au pays des Outaouais l'année précédente, Jean Péré a tenté de s'approprier une partie des fourrures de Largillier et de Gabriel Bérard qu'il avait accepté d'apporter à Québec. Pour éviter un procès qu'il s'attendait probablement à perdre, Péré offre de verser à chacun d'eux la somme de vingt-cinq livres.

Nous retraçons Largillier au Sault-Sainte-Marie le 4 juin 1671 à la prise de possession des pays de l'Ouest par Daumont de Saint-Lusson, réunion qui groupait, avec les chefs des tribus indiennes, les plus grands noms des découvreurs français et leurs compagnons : Nicolas Perrot, Louis Jolliet, Pierre Moreau dit La Taupine, François Bibeau, Jacques Jouyel, François Chavigny de la Chevrotière, Jacques Maugras, Jean Meseray, Nicolas Dupuis, Vital Oriol, Pierre Porteret, Robert Dugnat. Largillier est invité à apposer lui aussi sa signature à l'imposant contrat. Pour la première fois, son nom entre officiellement dans l'histoire de la Nouvelle-France.

Largillier est encore dans les pays d'en-haut à la fin de mai 1672. Le 30 de ce mois, le seigneur de Dombourg, Jean-François Bourdon, confirme par un contrat notarié la concession qu'il avait précédemment accordée à Largillier, sous seing privé, dans cette seigneurie. Le contrat est passé « en la maison du preneur », en présence de Pierre Richer, demeurant aussi à Dombourg, et de Jean Maheult. L'acte spécifie que Largillier est représenté « par Nicolas Marcot, son fermier, demeurant sur lad. concession pour l'absence dud. Larguillier étant allé aux Outaouais. »⁷.

Donc en 1672 Largillier possède une concession, une maison, quelques arpents en culture et un fermier. Lui-même est presque toujours absent. Revenu probablement en juin ou juillet, il repart presque aussitôt. Il est déjà reconnu comme un voyageur d'expérience, intrépide, astucieux et fidèle compagnon. Aussi lorsqu'à l'été de 1672 le gouverneur Frontenac, à la suggestion de Talon, confie à Louis Jolliet

6. On sait que l'identité du Jolliet qui prit part à l'expédition n'a jamais été établie de façon précise. A la lumière de documents nouveaux, nous essaierons de solutionner ce problème dans un prochain article.

7. Greffe Rageot.

la mission de chercher une voie de communication avec la mer du Sud, Jolliet a l'oeil sur lui. Le 1er octobre, Largillier signe son contrat d'engagement en même temps que François Chavigny de la Chevrotière, Zacharie Jolliet, Jean Plattier, Pierre Moreau dit La Taupine et Jean Thiberge, « pour aller faire la traite dans l'Ouest ». Comme tous les voyages de découvertes, celui-ci est avant tout un voyage de traite. Ce jour-là, Jolliet et ses six compagnons se rencontrent à la maison de Jacques Cailhault sieur de la Tesserie, conseiller au Conseil souverain, pour s'entendre sur le partage des profits que devait leur rapporter l'expédition qu'ils entreprenaient. C'est le notaire Gilles Rageot qui reçoit les « traité et conventions » conclus entre les sept voyageurs. D'abord Jolliet s'engage à « fournir à ses frais et dépens toutes les marchandises, effets propres et convenables pour faire la traite et même les victuailles convenables ». Au retour du voyage, toute la pelleterie provenant de la dite traite : castors, loutres, martres, peaux d'original, etc., sera partagée. Louis Jolliet recevra une moitié entière. L'autre moitié sera divisée en sept parts pour chacun des membres de l'expédition, c'est-à-dire que Jolliet reçoit la moitié plus une part de l'autre moitié. Il est également entendu que les dépenses encourues pour donner des présents aux Sauvages seront partagées de la même façon. Si les membres de l'expédition reçoivent des présents des Sauvages, le partage devra se faire sur la même base. Tous les compagnons de Jolliet moins un, Jean Thiberge,⁸ apposent leur signature à l'acte du notaire. Tel était le contrat de partage officiel. Mais deux jours plus tard, à l'insu de Largillier, de Plattier et de Thiberge qui n'étaient considérés que comme les hommes de peine de l'expédition, Louis Jolliet se rend à l'étude du notaire Rageot, avec son frère Zacharie, François de Chavigny et Pierre Moreau dit La Taupine, et signe avec ces derniers une entente particulière par laquelle ils se partageront les profits de la moitié que Louis s'était préalablement réservée, sur la base du montant fourni par chacun pour les frais du voyage. Ce partage

8. Le 3 octobre Jean Thiberge, "étant prêt de faire voyage aux Outaouais avec les sieurs Jolliet, Chevrotière et compagnie" (Grefte Rageot, AJQ), emprunte la somme de 100 livres d'Étienne Landeron. Originaire du Poitou et marié en France (Rec. 1666), meunier de profession, Thiberge fut confirmé à Québec le 3 mars 1664. L'acte de Rageot ci-haut mentionné indique qu'il a deux frères et une soeur : René, demeurant à Taugon la Ronde, près de Marans; Yvan, demeurant au gué d'Allere et Jeanne, mariée à Jean Boyer et demeurant à Enais, un bourg des environs. Thiberge était de retour de son voyage aux Outaouais avant le 5 septembre 1674, car à cette date Landeron lui donne quittance des 100 livres prêtées et l'acte de Rageot spécifie que Thiberge est présent.

est en plus « de ce qui leur pourra appartenir en l'autre moitié qu'ils se partageront entre eux et les autres de leur compagnie qui ne fournissent que leur personne ».

Le même jour, 3 octobre, Largillier retient les services du notaire Becquet pour mettre ordre à ses affaires. Le contrat débute dans le même esprit que celui qu'il a rédigé avant son départ pour le voyage de 1669 avec Adrien Jolliet. « Fut présent Jacques Largillier, demeurant à la côte de Beaupré,⁹ lequel étant sur le point de faire un long voyage dans des lieux et passages fort dangereux, et menacé de mort, voulant disposer de ses biens et affaires... » Il laisse moitié par moitié à sa soeur Catherine Largillier et à sa cousine Marie Paget, épouse de Jacques Marette Sr de Lépine, tous les biens qu'il possède ou qui lui appartiendront le jour de son décès « en quelques lieux et logis qu'ils soient situés ». Quant à sa concession de la seigneurie de Dombourg, il demande à Jacques Marette d'en disposer à son gré, « à telles conditions qu'il jugera à propos ».

Une croyance généralement admise par les historiens veut que l'expédition dirigée par Jolliet ait emprunté la route classique de l'Outaouais, du lac Nipissing et de la rivière des Français, pour atteindre le poste de Michillimakinac le 8 décembre. Cette opinion est basée sur le récit attribué au Père Marquette qui affirme que Jolliet est arrivé à cet endroit le 8 décembre, fête de l'Immaculée Conception.

On n'a pas de raison sérieuse de douter que Jolliet lui-même est bien arrivé à Michillimakinac le 8 décembre 1672. Tout d'abord c'est pour marquer cet événement que ce dernier forme le voeu de donner le nom de la Conception à la première mission qu'il établirait « chez ces nouveaux peuples ». Et c'est ce qu'il fit au pays des Kaskaskias. De plus, Jolliet apportait au missionnaire la permission du supérieur des Jésuites de Québec d'être du voyage. Jolliet avait certainement besoin de préparer l'itinéraire à la lumière des renseignements que pouvaient lui fournir un missionnaire et des coureurs des bois qui déjà connaissaient les tribus de cette région. Les mois d'hiver allaient lui permettre de se préparer à l'expédition, tout en surveillant ses affaires de traite.

9. Probablement chez Raymond Paget ou le gendre de ce dernier, Jacques Marette, qui possédait une terre voisine.

L'étude des documents que nous avons pu consulter en marge de ces événements nous amène aux conclusions suivantes. Deux canots quittent Québec portant Louis Jolliet et ses compagnons mentionnés au contrat du 1er octobre. Le groupe s'arrête au Cap-de-la-Madeleine, et Louis Jolliet emprunte de sa belle-soeur Jeanne Dodier, maintenant épouse de Mathurin Normandin, un troisième canot qui¹⁰. servira à rapporter la balance des fourrures appartenant à l'ancienne société des frères Jolliet, société dans laquelle est également intéressé Largillier. Au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Outaouais, un canot portant Jolliet et deux de ses compagnons, probablement Thiberge et Plattier, emprunte cette dernière rivière et se rend à Michillimakinac. Largillier, François de la Chevrotière, Zacharie Jolliet et Pierre Moreau se rendent dans les deux autres canots au lac Ontario, pour s'occuper de la partie commerciale de l'expédition.

Un acte du notaire Rageot du 26 mars 1673 nous apprend en effet que Largillier se trouvait le 2 janvier précédent au poste de Kinté (ou Kenti), sur la rive nord du lac Ontario, non loin du futur fort Frontenac, en compagnie d'autres traitants dont ses anciens compagnons Jacques Maugras et René Baudouin. Maugras accompagnait Largillier lors du premier voyage de 1666 avec Adrien Jolliet. René Baudouin est le beau-frère de Nicolas Perrot, et est plus intéressé à la traite qu'aux découvertes. Le 2 janvier 1673, tous trois signent une entente en vertu de laquelle Largillier reçoit de ses compagnons un prêt de 350 livres. Ces deux derniers apportent à Québec¹¹. sa part de fourrures, et Raymond Paget est autorisé par procuration de son neveu à remettre la somme prêtée.

Donc pendant que Louis Jolliet passe l'hiver dans la région de Michillimakinac et se prépare au voyage vers le Mississipi, son frère Zacharie, François de Chavigny, Pierre Moreau et Largillier s'affairent à l'autre partie importante de l'expédition : le commerce des fourrures au lac Ontario. François de Chavigny est au fort Frontenac

10. Il est question de ce troisième canot dans la sentence arbitrale rendue le 7 juillet 1674 (Greffe Basset) entre Louis Jolliet et Mathurin Normandin dit Beausoleil "Et pour ce qui concerne certain canot fourni aud Sr Jolliet par lad veuve pour servir à apporter les pelleteries qui étaient au pays des Outaouais, d'autant qu'allant aud pays led Sr Jolliet s'en est servi pour son usage particulier..."

11. Ils y sont le 17 mars (greffe Pierre Duquet), ce qui démontre qu'il était possible de se rendre du lac Ontario à Québec en hiver.

en juillet 1673.¹² Zacharie Jolliet y est également. Tous deux se préparent à ramener une cargaison de fourrures à Québec où on retrace Chavigny le 20 novembre.¹³ Comme le Père Marquette signale, en 1674, la présence au pays des Illinois de Pierre Moreau dit La Taupine et d'un chirurgien,¹⁴ ceux-ci et Largillier ont pu quitter le poste de Kinté au printemps de 1673 pour rejoindre Jolliet et Marquette, soit au poste de Michillimakinac, soit à la mission Saint-François-Xavier, et faire route avec eux.

Nous n'avons pas à relater ici les péripéties de l'expédition elle-même, sauf en ce qui concerne Largillier, modeste « homme de canot ». Au retour, le groupe se disperse. Pierre Moreau et le chirurgien restent chez les Illinois. Les autres continuent leur route. Ici les relations de l'expédition sont obscures. A quel endroit Jolliet se sépara-t-il de Marquette ? On ne peut le préciser. S'il faut en croire Charlevoix, ce fut à la baie des Esturgeons, non loin de la mission Saint-François-Xavier, et ce, à la mi-octobre 1673. Jolliet hiverne au Sault Sainte-Marie et reprend la route, dans les derniers jours de mai 1674. On sait qu'avant d'arriver à Montréal les trois compagnons de Jolliet, deux Français et un jeune Sauvage, don d'un chef indien, se noient dans le naufrage qui fait perdre au découvreur tous ses biens et dont il n'échappe lui-même que par miracle.¹⁵

LE COMPAGNON DU PÈRE MARQUETTE

Marquette passe l'hiver et l'été de 1674 malade à la mission Saint-François-Xavier, avec deux engagés du voyage du Mississipi, dont l'un est Largillier. L'autre est probablement Plattier car on re-

12. Margry, I, 214.

13. Ce jour-là François de Chavigny passe un contrat avec François Dupuis et Louis Doré pour défricher neuf arpents de bois sur sa seigneurie de La Chevrotière. Il signe au contrat. (Greffes Bequet, AJQ).

14. Ce chirurgien, non autrement identifié, a pu être le septième membre de l'expédition. Dans le journal où il relate les péripéties de son deuxième voyage, Marquette note, le 30 décembre, que les Illinois sont allés avertir "La Taupine et le chirurgien" de son arrivée dans la région; ce qui laisse entendre que ce chirurgien était connu de lui. Cet individu pourrait être Jean La Rouxelière, coureur des bois autant que chirurgien. En 1681, il est emprisonné "pour avoir été dans la profondeur des bois traiter avec les sauvages des nations éloignées au préjudice des ordres du Roi". (*Jug. & Dél. du Conseil Souverain*, II, 600.)

15. Ces hommes n'étaient aucuns de ceux qui avaient passé l'engagement du 1er octobre 1672. Jolliet n'identifie pas, dans son récit, ses deux malheureux compagnons. Par contre il s'arrête à faire l'éloge du jeune Indien: "J'ai beaucoup de regret, lit-on dans sa lettre du 10 octobre suivant, d'un petit esclave de dix ans qui m'avait été donné en présent..."

trace Thiberge à Québec au début de septembre 1674. En attendant sa guérison, le religieux transcrit les copies de son journal « touchant la mission du Mississipi », pendant que ses compagnons se rendent au Sault Sainte-Marie demander au supérieur de la mission des Outaouais, le Père Nouvel, l'autorisation pour Marquette de retourner au pays des Kaskaskias. La permission accordée, Largillier revient auprès de Marquette avec un donné des Jésuites, Pierre Porteret.

Marquette, Largillier et Porteret se mettent en route le 25 octobre, « sur les midy ». Un vent violent les force à coucher le même soir à l'embouchure de la rivière, et le voyage ne commence en réalité que le lendemain matin, toujours par mauvais temps. Porteret, qui a pris le portage un peu avant les autres, s'égaré dans un sentier désert et n'arrive au cabanage « qu'à une heure de nuit ». La neige succède à la pluie et au tonnerre. Le voyage vers Kaskaskias s'annonce dur et épuisant. A la fin de novembre l'hiver s'installe pour de bon.

Chaque matin, Marquette dit la messe, servie tantôt par Porteret tantôt par Largillier, après quoi les deux domestiques vont à la chasse. Le 12 décembre, ils tuent trois boeufs, quatre chevreuils, trois ou quatre coqs d'Inde. La viande est partagée avec les tribus du voisinage. L'état de santé de Marquette oblige le groupe à n'avancer qu'à petites journées, même par beau temps. Le 30 décembre Largillier s'en va explorer et rencontre un village d'Illinois. Le chef l'informe que Pierre Moreau dit La Taupine et un chirurgien explorent les environs. Averti de l'état de santé du missionnaire, le chirurgien accourt pour l'ausculter et le soigner. Il reste avec lui jusqu'au 16 janvier (1675). Ce jour-là, Marquette note dans son journal : « J'envoyai Jacques avec lui [le chirurgien] pour dire aux Illinois qui étaient proches de là que mon incommodité m'empêchait de les aller voir, et que j'aurais même de la peine d'y aller le printemps si elle continuait ». Le 24, il note : « Jacques retourna, avec un sac de blé et d'autres rafraîchissements que les Français lui avaient donné pour moi; il apporta aussi les langues et de la viande de deux boeufs qu'un sauvage et lui avaient tués proche d'ici; mais toutes les bêtes se sentent du mauvais temps . . . » Le 9 février, Marquette commence à sentir un peu de mieux : « Depuis que nous nous sommes adressé à la Ste Vierge Immaculée que nous avons commencé une neuvaine par une messe à laquelle Pierre et Jacques ont communié pour demander à Dieu la santé, mon flux de sang m'a quitté . . . »

Pourtant le pauvre missionnaire est loin d'être guéri. La crue des eaux du printemps rend la navigation de plus en plus difficile, et le mal reprend, ce qui toutefois ne l'empêche pas de dire la messe. « Nous n'avons point pu garder du carême que les vendredis et samedis », note-t-il le 30 mars. Le lendemain, nouvelle alarme : « Comme je ne sais point encore si je demeurerai cet été au village ou non à cause de mon flux de ventre, nous laissons ici une partie de ce dont nous pouvons nous passer et surtout un sac de blé, tandis qu'un grand vent du sud nous arrête; nous espérons aller demain où sont les Français, distant de 15 lieues d'ici . . . »

Le journal du Père Marquette se termine brusquement le 6 avril, après qu'il eut écrit ces lignes désespérées : « Les grands vents et le froid nous empêchent de marcher . . . ; les rapides sont assez dangereux en quelques endroits. Nous venons de rencontrer le chirurgien avec un sauvage qui montait avec une canotée de pelleteries. Mais le froid étant trop grand pour des personnes qui sont obligées de traîner les canots dans l'eau, il vient de faire cache de son castor et retourne demain au village avec nous . . . »

On sait que Marquette et ses deux compagnons atteignent le village des Kaskaskias au début de la Semaine Sainte . . . Le Père célèbre la messe le Jeudi Saint et le jour de Pâques. Mais sa maladie s'aggrave et il décide, par prudence, de revenir vers sa mission de Saint-François-Xavier. Il meurt en route le 18 mai 1675.

La relation de ce second voyage du Père Marquette, de ses derniers moments ainsi que les détails de son inhumation sont de la plume du Père Dablon, mais ils n'ont pu être rédigés que d'après le témoignage de Largillier et de Porteret, ou du moins de l'un des deux. Seule la lettre du Père Chonelec en date du 10 octobre laisse supposer que Porteret est revenu à Québec. Par contre, nous savons pertinemment que Largillier s'y trouvait le 30 juillet.¹⁶ On ne peut douter qu'il s'empressa d'aller fournir aux Pères de la résidence locale les renseignements si ardemment souhaités, que le Père Dablon a consignés en des termes émouvants, et qui ont certainement influencé la décision définitive de Largillier.

16. Acte du notaire Becquet. Delanglez (*Jolliet*, p. 178) écrit "1er juillet", mais c'est une erreur.

Largillier rapportait aussi une belle cargaison de fourrures. Un acte du 19 octobre¹⁷. énumère sa part : « 23 castors, cent dix loutres, une peau d'original, deux paquets de cinq robes chacun, cinq paquets de dix robes chacun » Comme on le voit, il n'a pas encore renoncé à la traite, mais sa résolution est prise de se donner aux missions, car il dispose de ses biens matériels. Le 30 juillet il se rend à l'étude du notaire Romain Becquet et révoque la donation qu'il avait faite le 1er octobre 1672 à sa soeur Catherine et à sa cousine Marie Paget. Le lendemain il institue comme son procureur Jean Duc,¹⁸. domestique chez les Jésuites, et en même temps il met fin à son entente avec Guillaume Paget. C'est Jean Duc qui sera chargé à l'avenir de s'occuper de sa concession dans la seigneurie de Dombourg.

La décision de Largillier de devenir « missionnaire donné » a-t-elle suscité une brouille avec sa famille du pays ? Aucun d'eux n'est présent aux actes de révocation qui les concernent. Leur acceptation n'a lieu qu'en octobre, alors que Largillier est retourné au pays des Outaouais. Le 19 de ce mois, Raymond Paget dit Quercy et son gendre Jacques Marette dit Lépine se rendent à l'étude du notaire Rageot et signent tous deux une quittance générale des biens de Largillier aux mains de Jean Duc aussi présent. L'acte précise que Largillier « est absent estant en voyage au pays des Outaouais ». Le lendemain 20 octobre Raymond Paget accepte au nom de son fils Guillaume la révocation de donation de la concession de Dombourg.¹⁹.

LE « FRÈRE DONNÉ »

On sait donc que Largillier est retourné au pays des Outaouais à l'automne 1675, en septembre ou octobre, vers le temps où Cavalier de la Salle est nommé gouverneur du fort Catarakoui. La Salle signe à Québec le 12 octobre une obligation de dix mille livres envers

17. Greffe Gilles Rageot, AJQ.

18. Jean Duc était apparemment arrivé au pays en même temps que Largillier. On le retrace au Cap-de-la-Madeleine dès 1665 comme "volontaire", et il est encore à cet endroit en 1669. Un acte du notaire Cusson en date du 13 juin de cette année indique que Jean Duc servait d'infirmier à François Arsonneau, fermier d'Adrien Jolliet, pendant que ce dernier était en voyage de traite avec Largillier.

19. Le 16 août 1675 Jean Duc vend l'habitation de Largillier à Dombourg à François Labadie, habitant de L'Ange-Gardien. Le prix convenu est six cents livres, dont deux cents payables dans les jours suivants, et la balance échelonnée sur une période de cinq ans. L'habitation comprend "terre labourable, bois debout, une grange, droit de passage sur le devant".

Charles Bazire et Jacques Le Ber pour l'entretien du fort,²⁰ et le même jour il prête son serment d'office comme gouverneur.²¹ Il est possible que Largillier soit parti dans un des canots nolisés par La Salle. Ce dernier connaît certainement Largillier et sa valeur comme homme de canot expérimenté. D'autre part le futur « frère donné » a encore des affaires à régler avec ses associés du commerce des fourrures dans la région de Catarakoui.

S'appuyant sur une relation,²² Delanglez écrit²³ que Largillier revint à Québec en 1676. Sans doute avait-il pris sa décision l'année précédente et il est revenu pour la rendre définitive et faire sa promesse solennelle, même s'il ne prononça pas les voeux habituels des donnés. On sait, par la lettre du Père Mermet, que Largillier reçut la permission de porter des habits séculiers pour faciliter ses courses. Même si aucun document le précise, nous croyons qu'il faut réellement placer en cette année 1676 l'entrée officielle de Largillier au service des Jésuites.

Voici le raisonnement sur lequel se fonde cette supposition. La lettre obituaire écrite en 1714 par le Père Mermet et dont il sera question plus loin mentionne que Largillier a été près de cinquante ans au service des Jésuites. On sait qu'il était au Sault Sainte-Marie avec le Père Allouez dès 1671. Sans doute déjà se manifestait chez lui une tendance à servir les missionnaires. A l'automne de 1673, il quitte Louis Jolliet et reste avec le Père Marquette, dont il sera le fidèle compagnon jusqu'à la mort du missionnaire. Pour préciser la mention du Père Mermet, on peut admettre qu'il servit les Jésuites de quarante-deux à quarante-quatre ans. La seule affirmation du Père Mermet suffirait à nous assurer que le « don » officiel aux Jésuites eut lieu en 1676. Mais il y a plus. En 1675 il fait cession de ses biens matériels et par la suite il n'est plus question de lui dans les actes notariés. Le recensement de 1681 le signale comme domestique des Jésuites à la mission des Outaouais. On le dit alors âgé de trente-sept ans.²⁴

On imagine l'empressement des missionnaires jésuites à accueillir une si précieuse recrue. Depuis leur arrivée dans la colonie, ils ne

20. Greffe Romain Becquet, AJQ.

21. Margry, 1, 292-293.

22. Thwaites, 60, p. 128.

23. Louis Jolliet, p. 178.

24. Il serait donc né en 1644 et non pas en 1634, comme certains l'ont affirmé, se basant sur l'âge de "près de 80 ans" qu'il aurait eu à sa mort, d'après le Père Mermet.

cessent de réclamer des aides temporels. Ils embauchent des domestiques, mais ils doivent les payer et les nourrir, et les ressources sont minces. Dès 1637, le Père Le Jeune se plaint que « le défaut du temporel retarde si puissamment le spirituel ».²⁵ Quelques laïques qu'ils ont fait venir de France acceptent temporairement de les assister, de partager leurs courses. Leur engagement terminé, ces volontaires partent, s'en vont vers leur destin; c'est le cas de Guillaume Couture, Nicolas Pelletier, Antoine Desrosiers, Pierre Boucher, Thomas Godefroy, le vaillant compagnon du Père Buteux. Seuls restent René Goupil, Robert Le Coq, Jean Guérin et quelques autres. Puis voici que le Général de l'Ordre, un Italien, proscrit aux missionnaires canadiens l'institution des donnés, sous prétexte que des abus se sont produits aux Indes. Heureusement le bon sens reprend ses droits, grâce aux interventions intelligentes des Jésuites locaux qui, bien que missionnaires en pays sauvage, demeurent de souples casuistes. Une lettre à ce sujet du Père Jérôme Lalemant au Père Vitelleschi est un chef-d'oeuvre et le Général ne peut résister à la respectueuse fermeté de l'argumentation.²⁶ Un compromis est finalement accepté, et les Jésuites de la Nouvelle-France pourront recruter des auxiliaires.

Cet imbroglio est définitivement solutionné en 1644, le jour de Noël, lorsque le Père Général écrit au Père Lalemant : « Ayez-en [des donnés] au nom du Seigneur, mais, selon votre prudence, veillez à ne pas vous charger d'un nombre tel qu'il puisse être difficile plus tard aux missions de les soutenir ». Là n'était pas le problème. Déjà l'état d'esprit colonial évoluait, autant chez les colons que chez les missionnaires. Les uns et les autres s'adaptaient aux habitudes de ce monde nouveau. Une voie nouvelle s'ouvrait à l'esprit humain. Les Jésuites, plus encore que les humbles colons, s'en rendaient compte. Les missionnaires qui, par ordre de leurs supérieurs européens, revenaient enseigner au collège de Québec, mêlaient instinctivement des récits entendus chez les tribus indiennes aux exploits d'Homère et de César. Une nouvelle mentalité se créait, se modelait, sous l'action du climat, de l'esprit nouveau dans lequel on vivait.

Des missionnaires comme Allouez, Albanel, Jacques et Gabriel Marest, Gravier, qui besognent depuis des décades chez les tribus sau-

25. *Relation de 1637*.

26. *R.H.A.F.*, déc. 1961 : "L'institution des donnés", par Jean Côté, s.j.

vages, loin de toute civilisation européenne, qui n'ont de contact avec leurs supérieurs que par les missives qu'ils envoient ou qu'ils reçoivent, se sont façonnés insensiblement une mentalité nouvelle. Leur esprit apostolique ne s'est pas refroidi, au contraire. La compréhension qu'ils ont des indigènes leur est d'un grand secours. Aussi l'entrée dans leurs rangs d'une recrue comme Jacques Largillier, coureur des bois rompu à tous les secrets, à toutes les tactiques, qui connaît les langues indigènes, est un précieux apport. Il y a plus : Largillier servira d'exemple. Alors que beaucoup de coureurs des bois sont un sujet de scandale et de débauche au milieu des tribus indiennes, Largillier s'est toujours bien conduit. Il apportera aux Indiens la preuve qu'un visage pâle peut pratiquer les vertus que les missionnaires enseignent, même s'il n'est pas missionnaire lui-même.

L'arrivée de Largillier comme « frère donné » a donc lieu à un moment psychologique. De plus en plus les nations indiennes du centre de l'Amérique sont sympathiques à l'enseignement religieux. Les chefs de tribus se montrent compréhensifs. Puis des coureurs des bois français s'établissent de plus en plus parmi eux, épousent des Indiennes et formeront bientôt de petits villages métis. La présence parmi eux de missionnaires laïques sera d'un précieux atout.

La mission des Outaouais où Largillier est envoyé est plus nombreuse que celle de Québec. Au recensement de 1681, on y trouve les Pères Enjalran, Henry Nouvel, Pierre André, Philippe Pierson, Pierre Bailloquet, Claude Allouez et Charles Albanel; les frères Louis Le Boesme et Gilles Mezeray. Largillier figure au nombre des domestiques : Latour, Joseph Després, Joseph Dumets, François Dumest, Michel Curaillon, Jacques Couture, Jacques Tavernier, François Curaillon, Michel Auvray, Charles Montpelier, Vincent Lafayette, Pierre Duquet, Pierre Fournel, Barthélemy Lauvernet, Nicolas Changet, Martin Boivin et Charles Voisin. Ces missionnaires et domestiques ne sont pas tous au fort Frontenac à la date du recensement. Les noms ont été fournis par le supérieur de la résidence de Québec, mais ce personnel était répandu un peu partout chez les nations indiennes.

On sait, par une lettre du Père Dablon à son supérieur de France, le Père Pinette, en date du 24 octobre 1674, que les Jésuites avaient dès cette époque chez les Outaouais « trois résidences ou trois maisons fixes où l'on vit régulièrement, et où les Pères qui travaillent dans les missions se retirent de temps en temps pour reprendre haleine ». C'est

d'abord la mission Saint-François-Xavier, à la baie des Puants, à laquelle sont attachés Allouez, Marquette, Louis André; puis arrive en 1674 le Père Silvy avec un frère coadjuteur. Le Père Philippe Pierson besogne, seul la plupart du temps, à la mission de Saint-Ignace, sise près du lac Huron. La troisième maison se trouve à Sainte-Marie-du-Sault où réside habituellement le P. Henri Nouvel, supérieur de toutes ces missions. Là aussi demeure le Père Druillette, âgé et infirme. Le Père Bailloquet s'y rend de temps en temps, mais le plus souvent il demeure avec les Algonquins des lacs Huron et Nipissing. La mission Sainte-Marie compte également un frère coadjuteur.

La vie de Largillier sera désormais liée à celle de ces missions. Il accompagne d'abord son vieil ami le Père Allouez, fondateur de villages et constructeur de chapelles au pays des Outaouais, et il est possible qu'il l'assista à sa mort, au mois d'août 1689, sur les rives de la rivière Saint-Joseph, chez les Miamis. Lorsque Claude Aveneau vient remplacer Allouez, Largillier l'accompagne également. Il en sera de même avec tous les successeurs d'Allouez dans cette vaste région et qui, comme ce dernier, s'y sont dévoués et y sont morts. Albanel meurt en 1696 au Sault Sainte-Marie; Binoteau à Kaskaskia en 1699; en 1702, c'est Henri Nouvel, à la baie des Puants, et Pinet, aux Illinois. C'est encore à Kaskaskia que seront inhumés Jacques Gravier en 1708 et Gabriel Marest en 1714. Tous meurent dans la même région, usés par les courses continuelles dans les bois, par les privations, les fièvres, les blessures.

C'est à la mission de Kaskaskia et des villages environnants, Cahokia et Fort-de-Chartres, que Largillier consacra les dernières années de son apostolat. L'exceptionnelle végétation de cette région du pays des Illinois avait frappé Jolliet lors de son voyage de 1673. Le découvreur rêva même de s'y établir après son mariage. Il en avait fait au Père Dablon une description enthousiaste, qui était en même temps une critique des difficultés du défrichage dans le bas-pays : « Un habitant, avait-il observé, n'emploierait point dix années à abattre le bois et à le brûler; dès le premier jour qu'il arriverait, il mettrait la charrue en terre, et s'il n'avait pas des boeufs de France, il se servirait de ceux du pays, ou de ces animaux qu'ont les sauvages de l'Ouest, sur lesquels ils se font porter comme nous sur nos chevaux. Après la semaille de toutes sortes de grains, il s'appliquerait surtout à planter de la vigne, à enter des arbres fruitiers, à passer des peaux de boeufs,

dont il se ferait des souliers, et de leur laine il se ferait des étoffes, qui seraient beaucoup plus fines que celles que nous apportons de France. Ainsi il trouverait de quoi se nourrir et se couvrir, rien ne manquant que le sel; mais il ne serait pas bien difficile d'obvier à cet inconvénient par des précautions qu'on peut prendre ». Il n'est donc pas étonnant que Jolliet ait sérieusement songé à aller s'établir dans cette région après son mariage. Mais, comme on le sait, sa demande officielle en ce sens à la Cour fut catégoriquement refusée.²⁷

D'autres Français furent plus heureux que Jolliet et n'ont jamais quitté cette région. La Salle accorde des concessions au Fort Saint-Louis, sur les bords de la rivière Divine. Des coureurs des bois s'y installent et s'allient à des Illinois. Ainsi naissent les premiers villages métis du centre de l'Amérique. Les missionnaires, pour minimiser les débauches et les scandales et aussi parce qu'ils comprennent la mentalité locale, se hâtent de régulariser ces unions et, par le fait même, les encouragent. Cette politique leur permet en même temps de développer des groupements paroissiaux. Ainsi naissent les villages de Cahokia, Fort-de-Chartres, et le plus important, Kaskaskia, ainsi appelé du nom de la principale tribu, dont le chef redoutable est Rouensa.

Le chef du groupe français est Michel Accault, un des coureurs des bois les plus pittoresques et les plus intrépides qui soient. Arrivé au pays dans les groupes d'émigrés de 1665-1666, il est dirigé vers Beauport et s'essaie quelques années au défrichement et à la culture. En 1668 il achète une concession de Jean Périer et s'y bâtit une cabane. En 1673, il ne peut résister à l'appel de l'aventure. Il vend sa concession à René Dubois, emprunte 168 livres de Bermen de la Martinière, 400 livres de François Couillard dit La Fontaine et part vers les pays d'en-haut. Québec ne le reverra plus. Infatigable payeur, Michel Accault a, comme Jean Fafard et Le Sueur, tracé la voie aux grands découvreurs. Emprisonné par les Sioux avec le Père Hennepin et Antoine Aiguille, il est délivré par Daniel Greysolon Du Lhut dont il devient le guide et l'homme de confiance. Du Lhut parti, Accault s'attache aux pas de Cavelier de la Salle. Cette partie de sa vie est bien connue.

27. "Sa Majesté ne veut point accorder au sieur Jolliet la permission qu'il demande de s'aller établir avec vingt hommes dans le pays des Illinois. Il faut multiplier les habitants du Canada avant que de penser à d'autres terres, et c'est ce que vous devez avoir pour maxime, à l'égard des nouvelles découvertes qui sont faites". (Colbert à l'intendant Duchesneau, 28 avril 1677).

Quand les autorités de la colonie décident de prohiber la traite des fourrures et ordonnent à tous les trafiquants de revenir aux rives du Saint-Laurent, Accault donne l'exemple de la rébellion. Homme sans scrupule, débauché, à la fois haï et redouté des tribus indiennes et des coureurs des bois de bonne foi, sa tête est souvent mise à prix. Dans toutes les tribus où il séjourne, il laisse des enfants illégitimes. Il croit enfin trouver la sécurité dans la protection du chef de la tribu des Kaskaskias, Rouensa, dont il convoite la fille, âgée de dix-sept ans.²⁸ Las d'une vie aventureuse, il rêve de se fixer. S'il réussit à épouser Marie Rouensa, il peut devenir chef de la tribu. Rouensa et son épouse sont d'accord, mais la jeune fille refuse pour deux raisons : elle connaît la réputation de celui qu'on veut lui imposer comme époux; puis elle affirme que, depuis son baptême, elle a décidé de se consacrer à Dieu. De plus, Michel Accault n'est plus jeune : il dépasse la cinquantaine. En dépit de ces objections, sans cesse sollicitée par ses parents et conseillée par le Père Gravier, Marie accepte le sacrifice, afin de maintenir la paix entre sa tribu et les missionnaires. En 1693, elle épouse Accault. Puis un miracle s'accomplit. Le fougueux coureur des bois s'assagit et devient un père de famille exemplaire. Il veut même s'adonner à la culture sur une haute échelle. Dans ce but, il achète de François de la Forest, le 2 septembre 1698, « la moitié de la partie au vendeur appartenant, dans le pays de la Louisiane *alias* Illinois, donnée au sieur de Tonty et au vendeur par Sa Majesté, la dite vente faite pour le prix de 6,000 livres, en castor, reçus au lieu dit *Les Chicagou* ».²⁹

Accault seconde l'apostolat des missionnaires, encourage ses compagnons à l'imiter, à régulariser leur union, à travailler, bref à redevenir civilisés. Après la naissance de son premier fils, Michel, le 20 mars 1695,³⁰ on voit souvent son nom comme parrain des enfants de ses anciens compagnons de courses. Il meurt prématurément, en

28. Thwaites, *The Jesuit Relations*, LXIV; Natalia Maree Belting, *Kaskaskia under the French Regime*.

29. Tanguay, *A travers les registres*, p. 83.

30. Il eut au moins un autre fils, Pierre, baptisé le 22 février 1702 et que les Jésuites auraient envoyé étudier au Canada, probablement à Québec. Pierre retourna à Kaskaskia où on l'y retrace en 1725. Quant à Michel, il reprit la vie des bois avec les membres de sa tribu. Dans le testament qu'elle fit quelque temps avant sa mort, en 1725, sa mère le déshéritait s'il refusait de revenir à la civilisation. (Belting, *Kaskaskia*, p. 14). D'après Godbout (*Nos Ancêtres au XVIIe siècle*), il aurait eu aussi une fille, Marie, qu'Antoine Baillargeon aurait épousée avant de s'allier à une Indienne. Nous

1702, alors que les missionnaires fondaient sur lui de grands espoirs. De plus, il ne sera pas chef de la tribu ! Sa jeune veuve épouse quelques mois plus tard un compagnon d'Accault, Michel Philippe³¹. et, après lui avoir donné plusieurs enfants, tous baptisés à Kaskaskia, elle meurt en 1725, à l'âge de quarante-cinq ans. En témoignage de son admirable vie de dévouement, le missionnaire l'inhume dans l'église paroissiale, privilège jusque-là réservé aux hommes.

D'autres coureurs des bois, dont quelques-uns sont des anciens compagnons d'aventure de Largillier, se sont établis à Kaskaskia et ont épousé des Indiennes. Jacques Bourdon, né à Boucherville en 1680, a huit enfants de ses deux femmes dont la deuxième a nom Marguerite Sassoec. Homme instruit, Bourdon deviendra après la mort d'Accault le chef de ce village métis; il sera à la fois capitaine de milice, marguillier, notaire royal. Il a tellement d'influence sur les tribus kaskaskia et cahokia qu'il provoque la jalousie des autorités du fort Saint-Louis, en particulier de d'Aiguillette. A sa mort et en considération de ses services, Bourdon est inhumé sous son banc dans l'église paroissiale. Etienne Philippe, frère de Michel, épouse lui aussi une Kaskaskaïenne inscrite au registre sous le nom de Marie Ma8e-8ence8oire laquelle, devenue veuve, s'allie à l'armurier Charles Huet dit Dulude, né à Boucherville en 1696. Antoine Baillargeon, né à Trois-Rivières en 1658, trafique de nombreuses années avec ses frères Pierre, Jean, Ignace et Nicolas. Il décide lui aussi de s'établir à Kaskaskia où il s'allie à Domitilde Chourpingoua. Louis Delaunais épouse Marie-Catherine Roucanga qui lui donne au moins deux fils. D'autres, comme Pierre Chabot, Nicolas Milleret,³² Guillaume Marion, Jean Gauthier dit Saguingoria,³³ Jean Colon dit Laviolette, suivent l'exemple. Le mariage les assagit, car les Illinoises sont des femmes dévouées. C'est également à cet endroit qu'on retrace un des frères Bisailon,

croyons que c'est une erreur. Godbout base son renseignement sur le fait que lors du baptême de Marie Bisailon, le 22 février 1699, Antoine Baillargeon est parrain, et la marraine "Marie Acco"; le missionnaire ajoute par distraction "son épouse". Il s'agit en réalité de la femme de Michel Accault.

31. Ce Michel Philippe est, croyons-nous, le fils de Philippe Etienne et de Marie Gravois, né à Trois-Rivières en 1669. Certains contrats d'engagement le nomment Michel Philippe Etienne et d'autres Philippe (Michel).

32. Nicolas Milleret épouse Suzanne Kerami; leur fille Marie-Anne, baptisée en 1713, épouse en 1747 Jean-Baptiste Tessier dit Lavigne, métis lui aussi.

33. Il épouse Marie-Suzanne Kouaga; leur fille Marie, baptisée le 6 janvier 1702, a pour parrain et marraine Michel Accault et son épouse.

Pierre, qui fait baptiser et adopte légalement ses enfants naturels, avant d'épouser Marie-Thérèse Kouaga. Marie-Thérèse sera pour lui une épouse à la fois sage et prolifique.

C'est dans ce milieu que Largillier passe les dernières années de sa vie. Cette atmosphère plaît sûrement à son tempérament d'aventurier pacifique. Peu à peu Kaskaskia s'érigeait en centre paroissial important. La population augmentait. Le Père Marest écrit, le 25 avril 1703, en tête d'un registre de catholicité de la paroisse de l'Immaculée-Conception des Kaskaskias : *Ad ripam Metchigamiam dictam venimus*. Bientôt la rivière prit le nom de la tribu des Kaskaskias. Entre deux voyages de chasse et sous l'impulsion des missionnaires, les coureurs des bois s'essayaient à l'agriculture et à l'élevage. Le cuir de peaux de bisons étant en grande demande en basse Louisiane, particulièrement dans la région de Mobile, quelques Français de Kaskaskia entreprirent ce commerce. La principale culture était le blé et les légumes. Bientôt les coureurs des bois laissèrent à leurs épouses cette prosaïque besogne et reprirent leurs courses. « La chasse et la guerre sont toute l'occupation des hommes, note le Père Marest en 1712; le reste du travail regarde les femmes et les filles; ce sont elles qui préparent la terre que l'on doit ensemençer, qui font la cuisine, qui pilent le blé, qui construisent les cabanes et qui les portent sur leurs épaules dans les voyages.³⁴ » De son côté, Natalia Maree Belting résume en ces lignes la situation qui régnait à cette époque : « The fur trade was the chief concern of the habitants. The traders made trouble for the priests by inciting Indian forays in order to obtain slaves to sell to the English; in 1708, at the missionaries' request, Bienville, governor of Louisiana, sent Sieur d'Eraque with six men to Kaskaskia and Cahokia to restore order. Once again, in 1711, Father Marest asked for aid against the *coureurs du bois* who, he reported, were debauching the Indian women and preventing them from being converted. Twelve men under a sergeant were sent from the south, and from the pen of one of them, Penicaut, comes the first glimpse of life in the village ».

Malgré ce qu'on vient de noter, le Père Marest se défend d'être l'initiateur de la vie paroissiale dans ce secteur. Avec son habituel renoncement, il écrit en 1712, parlant de la mission de Kaskaskia : « Cette mission doit son établissement au feu Père Gravier. A la

34. Lettre au Père Germon, 9 nov. 1712 (Thwaites, LXVI, 230.)

vérité le Père Marquet fut le premier qui découvrit le Mississipi il y a environ trente-neuf ans; mais ne sachant pas la langue du pays, il ne s'y arrêta pas. Quelque temps après il fit un second voyage, dans le dessein d'y fixer sa demeure et de travailler à la conversion de ces peuples; la mort qui nous l'enleva lorsqu'il était en chemin laissa à un autre le soin d'exécuter cette entreprise. Ce fut le Père Daloës (sic)³⁵, qui s'en chargea; il avait la langue des Oumiamis laquelle approche assez de celle des Illinois; cependant il n'y fit que fort peu de séjour, dans la pensée où il était qu'il ferait de plus grands fruits dans une autre contrée, où effectivement il finit sa vie apostolique . . . C'est proprement le Père Gravier qui doit être regardé comme le fondateur de la Mission des Illinois; c'est lui qui a défriché le premier tous les principes de leur langue et qui les a réduits selon les règles de la grammaire : nous n'avons fait que perfectionner ce qu'il a commencé avec succès. Ce missionnaire eut beaucoup à souffrir des charlatans, et sa vie fut exposée à de continuels dangers : mais rien ne le rebutait et il surmonta tous les obstacles par sa patience et par sa douceur. Etant obligé de partir pour Michillimakinac, sa mission fut confiée au Père Binoteau et au Père Pinet. Je travaillai quelque temps avec ces deux missionnaires, et après leur mort je restai seul chargé de toutes les fatigues de la mission jusqu'à l'arrivée du Père Mermet ».

Même si son nom est rarement mentionné, Largillier fut le grand collaborateur du Père Gravier chez les tribus illinoises, particulièrement chez les Péorias, où il partagea quotidiennement ses joies, ses peines et ses dangers. « C'est là que le Père Gravier a failli perdre la vie deux fois; et il n'est pas encore exempt de danger ».³⁶ En effet peu de temps après, « un étourdi », dépité de ce que le missionnaire n'a pas voulu inhumer dans l'église une de ses parentes, le darde de flèches. On le soigne tant bien que mal, mais il y a danger d'infection. « C'est pourquoi, note le Père Mermet, Jacques dit le Castor et tous les Français d'ici jugèrent avec moi qu'il devait s'aller faire panser à La Mobile où il y a des chirurgiens qui savent le métier ». Le Père Gravier accepte, puis de là s'embarque pour la France d'où il revient en 1708, désesparé, aigri. Il écrit à son supérieur le 23 février pour se plaindre de n'avoir pas d'assistant. On rencontre rarement dans les *Relations* ou les simples lettres des missionnaires un ton aussi désin-

35. Il s'agit sans doute du Père Claude Allouez.

36. Lettre du Père Mermet du 2 mars 1706, (Thwaites, LXVI, 66).

volte. On s'y est habitué à l'humilité et à la sublime résignation. Mais le pauvre Père Gravier souffre moralement et physiquement. Il subit un long martyre depuis cette blessure dont la gravité était évidente et alarme le Père Mermet : « J'appréhende fort qu'il en meurt ou qu'il ne soit estropié le reste de ses jours ». En vérité il en meurt lentement et deux mois plus tard il ne sera plus. Tout de même, dans sa lettre, il se souvient de Largillier. Après s'être plaint du frère Fortin, « qui a toujours été malade », qui veut retourner à Québec parce qu'il ne peut supporter le climat fiévreux de la région, il note qu'il ne lui reste comme aide temporel « que le pauvre Jacques », qui a reçu le viatique et l'extrême onction, qui n'est plus qu'à charge, mais il est juste que nous le servions, après nous avoir si bien servis depuis tant d'années ».

Le 23 avril suivant, le Père Gravier meurt des suites de ses blessures. Il est remplacé par un autre vieux routier des missions illinoises, le Père Gabriel Marest, qui connaît de longue date lui aussi le dévouement apostolique de Largillier. Aussi le loge-t-il confortablement à la résidence de Kaskaskia.

Vers 1710, la population de ce village et des bourgades environnantes dépasse le millier. Les maisons se sont élevées autour de l'église et des chapelles. Le Père Marest et Largillier commencent à voir le couronnement de tant d'efforts et de dévouement.

Dans sa lettre de 1712 au Père Germon,³⁷ le missionnaire parle du dessein qu'ont quelques Français de s'établir à Kaskaskia. Et il ajoute : « Que les Français qui viendront parmi nous ressemblent à ceux que j'y ai vus autrefois, qui édifiaient nos Néophytes par leur piété et par la régularité de leurs moeurs, rien ne sera plus consolant pour nous, ni plus utile au progrès de l'Évangile ». Hélas ! ni Marest, ni Largillier ne seront là pour en juger. Une dernière épreuve va bientôt les terrasser tous deux.

À l'été de 1714, une épidémie de fièvre quarte ravage la région, fauchant près de trois cents personnes, dont de nombreux enfants. Victime de son dévouement,³⁸ le Père Marest est lui-même emporté,

37. Thwaites, LXVI, p. 292.

38. "Le soin que nous prenons des malades nous attire toute leur confiance", avait écrit le Père Marest deux ans auparavant. "C'est surtout dans ces moments que nous recueillons le fruit de nos travaux; leur docilité est parfaite alors, et nous avons la consolation de les voir mourir dans une grande paix". (Lettre au Père Germon, *supra*, p. 244).

le 15 septembre,³⁹ après huit jours de maladie. Largillier s'éteint à son tour le 4 novembre.

Le Père Jean Mermet a laissé un émouvant récit des derniers jours et de la mort de ces deux apôtres. Ce document, semble-t-il, n'a jamais été publié, et Thwaites ne fait que le signaler. Nous croyons qu'il a sa place ici.

« Lettre obituaire du P. Gabriel Marest et de Jacques L'argillier surnommé le Castor, écrite au R.P. Germain, Supérieur des Missions de la Compagnie en Canada, par le P. Mermet, du village des Cas-caskias, le 25 février 1715.⁴⁰

« Mon Révérend Père,

« Le Seigneur nous a enlevé le R.P. Gabriel Maret, le 15 février 1714.⁴¹ C'était un missionnaire d'un zèle incomparable, d'une charité extrême, d'une ardeur à entreprendre les choses les plus difficiles tout extraordinaire; sa maladie lui est venue d'un excès de charité à consoler, à soulager, à confesser les malades et à leur administrer les derniers sacrements dans une maladie populaire dont le Seigneur a voulu nous affliger cet été. Nous avons perdu plus de deux à 300 personnes dans ce petit village, 4 ou 5 expiraient par jour, et à toute heure le P. Gabriel qui portait le poids du jour et de la nuit le plus promptement et le plus volontiers, a été le 1er à succomber à la fatigue. Par bonheur pour cette mission Mr de Fisé arrivant ici au mois d'août, nous amena le P. de Villes; il a eu de l'occupation comme nous auprès des malades et à la mort du P. Gabriel, nous avons cru qu'il était de la plus grande gloire de Dieu qu'il restast icy avec nous où les priants sont en grand nombre plutôt que de retourner aux (Péorias) où il y en a peu. La maladie

39. Sr Mary Borgia Palm, *Jesuit Missions*, p. 45; Belting, *Kaskaskia under the French Regime*, pp. 12-13.

40. ACSM, Montréal, Fonds Rochemonteix, (4025-10). Obligeance du Père Léon Pouliot, s.j.

41. La date du 15 février est certainement une erreur, de même que celle du 17 février inscrite dans la liste des missionnaires Jésuites du Père Mélançon. C'est la date du 15 septembre qui est exacte, comme nous l'indiquons plus haut. Le texte même du Père Mermet nous fournit la preuve que la date du 15 février est erronée. Sa lettre est du 25 février 1715. Il signale la maladie "dont le Seigneur a voulu nous affliger cet été", ce qui évidemment est l'été précédent; et plus loin: "Mr de Fisé arrivant ici au mois d'août nous amena le Père de Ville". Or ce dernier assistait à la mort du P. Marest.

N'étant pas satisfait de nos propres déductions, nous avons de nouveau fait appel au Père Léon Pouliot, qui les confirme en nous faisant part des corrections apportées par le Père Mélançon lui-même à ses premières notes (Arc. Coll. Sainte-Marie, No 4026). Le Père Mélançon conclut: "La copie de la lettre obituaire telle que fournie par le P. de Rochemonteix porte clairement: "Le Seigneur nous a enlevé le R.P. Gabriel Marest le 15e de 7bre".

du P. Gabriel commença par une grande lassitude ou fatigue que nous croyions pouvoir être guérie par le repos; mais la fièvre s'étant jointe ensuite à cette lassitude, elle nous l'a enlevé dans moins de huit jours. Pendant sa maladie, le Père aurait souhaité que j'eusse été toujours auprès de luy, pour lui inspirer quelques bons sentiments; j'y fus assidu autant que je le pus dans un temps si triste; il me répondit le mercredi avant sa mort, que je lui demandais s'il croyait donc en mourir : « Oui, mon Père, je crois que je mourrai samedi prochain »; il me le répéta par deux fois. Alors je m'appliquai plus attentivement à chercher des remèdes corporels et spirituels pour son soulagement. Les premiers ne réussirent pas, les seconds lui auront bien servi. Le jeudi avant la mort, il vint encore communier à l'église. Il a reçu les derniers sacrements des fidelles, et dans le temps qu'il ne pouvait plus parler, il baisait sa soutane pour marque des remerciements qu'il rendait à Dieu de l'avoir fait vivre et mourir dans la Compagnie de Jésus. Il y a vécu 33 ans et est mort à l'âge de 53 ans. Il a été regretté des Français et des Sauvages également.

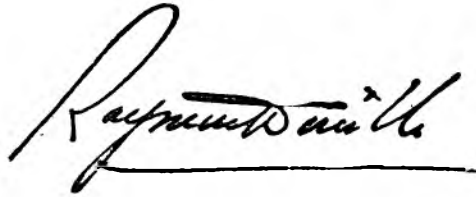
« Ceux-cy apporteront quelques peaux passées et quelque autre petit présent pour le couvrir, et témoigner la douleur d'avoir perdu leur bon Père. Les premiers assistèrent à son enterrement. Ils chantèrent la Messe des morts que je dis pour lui. Nous avons tout lieu d'espérer que Dieu aura fait miséricorde à un si bon serviteur qui avait quitté bien des douceurs pour luy. Cependant votre Révérence aura la bonté de lui procurer et en Canada et en France les suffrages ordinaires de la Compagnie.

« Le 4e novembre suivant mourut aussi le bon vieillard Jacques L'argillier, dit le Castor, dans cette même maison. Sa persévérance au service de Dieu lui aura sans doute mérité une couronne immortelle; il avait près de 80 ans, il en avait passé près de 50 au service des missionnaires de la Compagnie. Sa maladie commença par une esquinancie qui l'empêchait de boire, de manger, et qui pis est, de respirer. La saignée lui ouvrit le chemin à tout cela, mais la fièvre s'étant jointe à une enflure de luette qui lui restait, a été au delà de notre capacité à guérir les malades. Ce bon vieillard a reçu tous les sacrements de l'Eglise, dans son bon sens, et deux jours avant sa mort, me voyant un peu triste auprès de lui, ne vous affligez pas, mon Père, me dit-il, je m'en vais, je meurs, voilà qui est fait, mais la Providence aura soin de vous, il vous viendra un de ces jours du monde pour vous secourir à ma place, et ce sera dans le temps que vous y penserez le moins. En effet, dès le lendemain, veille de la mort du dit vieillard arriva le bon Simon Lucas, avec un engagé que la charité toute aimable du R.P. Jos Marest nous envoyait de Missilimakinac; il les vit étant encore plein de bon sens, il leur parla et à quelques voyageurs aussi du bon Dieu le samedi soir, et le dimanche vers le midy il expira. Il avait fait

les vœux de nos ff. coadjuteurs, et le feu P. Gravier m'a assuré que n. R.P. Général l'avait reçu dans la Compagnie avec permission d'y vivre en habit séculier pour le plus grand service des missions; il nous paraît qu'on pourrait lui accorder sous ce titre les suffrages de la Compagnie; nous le ferons ici; mais Votre Révérence pourra savoir du R.P. Provincial ce qu'il juge à propos que l'on fasse en France.

(Le R.P. Provincial a réglé que tous les prêtres diraient une messe et ceux qui ne le sont pas un chapelet pour le repos de son Ame) ».

Le 15 septembre 1716, le Père Mermet succombait à son tour, deux ans exactement après le Père Marest. Le 18 décembre 1727, le Père Le Boullenger exhuma les corps de ses deux prédécesseurs à la mission de Kaskaskia et les fit déposer dans la crypte de l'église. Quant à Largillier, il n'en est plus question. Sa dépouille reposait au cimetière paroissial jusqu'à ce que l'ancien village, déserté par les habitants, disparaisse au cours des ans sous l'effet de l'érosion des berges du Mississipi.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Raymond ou L." with a long horizontal line underneath.